Consultation sur le Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec

VERS UNE VILLE CYCLABLE

Fiche synthèse du mémoire de

Promo-Vélo

Novembre 2007

La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.

–Albert Einstein

Atelier de réflexion, État du vélo 22 septembre

À VÉLO À QUÉBEC

Un mode de transport marginal

- Part modale très faible (mais en progression!)
- Absence d'une culture « vélo » chez les autorités et une bonne partie de la population
- Réseau et infrastructures déficients

LE PREMIER PAS À FAIRE…

Reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport

Aménagements cyclables à Copenhague

DES MOYENS POUR RÉUSSIR

ÉCHÉANCIER ET PRIORITÉS

Pour réussir, il faut définir clairement ce qu'on veut faire et l'ordre dans lequel on veut le faire. Le plan directeur du réseau cyclable devra identifier des priorités. La réalisation des mesures proposées devra être planifiée selon un échéancier de réalisation.

FINANCEMENT

Le budget alloué à la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable doit refléter l'importance accordée au vélo. Habituellement, les investissements sont importants durant les premières années. Une fois l'essentiel des infrastructures réalisées, les investissements peuvent décroître.

STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE

La Ville de Québec devrait nommer un « M. Vélo », porteur du projet pour la Ville. En plus de coordonner la mise en œuvre du plan directeur, ce « M. Vélo » s'assurerait que les différents services de la Ville (loisirs, urbanisme, travaux publics, etc.) mettent en place des politiques et des pratiques favorables au vélo. Il serait l'interlocuteur privilégié des cyclistes et assurerait le contact avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du plan directeur.

CIBLES À ATTEINDRE ET MODES D'ÉVALUATION

La première cible du Plan directeur du réseau cyclable doit être l'augmentation de la part modale du vélo. La part du vélo à Québec est actuellement d'environ 1 % des déplacements. Une part de 5 % sortirait Québec du peloton des mauvais élèves de la mobilité durable. L'évaluation doit porter sur l'atteinte des objectifs, mais aussi sur l'état d'avancement du plan et de ses différentes mesures.

MISE EN ŒUVRE

RÉSEAU CYCLABLE

R1. Mettre en place un réseau cyclable en desservant l'ensemble de la population de Québec et les lieux d'activité (travail, étude, services, commerce, loisir)

Identifier les points noirs du réseau (mauvais aménagements, carrefours dangereux, connections manquantes)
Établir un échéancier de correctifs

Concevoir un réseau cyclable utilitaire structurant (corridors)
Le Métrobus des cyclistes

Faciliter les déplacements Haute-Ville/Basse-Ville
Liens mécaniques et goulottes dans les escaliers

R2. Concevoir des infrastructures cyclables adaptées au volume et à la vitesse du trafic motorisé, à la morphologie des voies et à la nature des pôles desservis

Définir des critères pour guider le choix des infrastructures
Pistes cyclables, bandes cyclables unidirectionnelles, chaussées partagées

Concevoir un traitement sécuritaire de chaque intersection selon la nature des voies, l'intensité de la circulation, le rôle du lien
Sas à cyclistes, feux prioritaires, etc.

R3. Maintenir et améliorer, par un entretien approprié, la qualité et les conditions d'utilisation du réseau cyclable

Rendre les voies cyclables utilisables à l'année
Ouverture et déneigement du réseau cyclable utilitaire sur rue

PROMOTION, INFORMATION, ÉDUCATION

P1. Promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement, pour ses avantages économiques, environnementaux et de santé

Favoriser les activités d'apprentissage du vélo et des règles de circulation dans le cadre scolaire
Profiter du programme « Mon école à pied, à vélo! »

Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation
Journée « En ville, sans ma voiture! »

Sensibiliser les cyclistes au bon usage du vélo (comportements sécuritaires)
Guide du vélo urbain

P2. Informer sur l'offre en infrastructures cyclables

Concevoir et distribuer une carte des itinéraires cyclables
Une version améliorée de l'ancienne carte de Promo-Vélo

Mettre en ligne un site web d'information aux cyclistes
Planificateur d'itinéraires et Page Internet « touristique »

P3. Sensibiliser les autres usagers de la rue à la vulnérabilité des cyclistes

Sensibiliser les automobilistes à la sécurité des cyclistes au moyen de campagnes appropriées
Patrouilles de police à vélo

ÉQUIPEMENTS À DESTINATION

E1. Fournir des stationnements à vélo dans l'ensemble des lieux d'activité (permanents et temporaires)

Mettre en place des stationnements à vélo sur rue
Surtout sur les artères commerciales

Installer des stationnements à vélo dans les pôles de commerce et de loisir
À proximité des centres commerciaux

Définir des normes de stationnements à vélo dans les lieux d'emploi et d'étude
Programme financier incitatif

E2. Favoriser l'aménagement de douches et de vestiaires pour les navetteurs cyclistes dans les lieux d'emploi

Favoriser la fourniture d'équipements à destination aux pôles d'activité
Douches et vestiaires

Créer des « stations vélo »
Stationnement, location, réparation, information

INTERMODALITÉ

I1. Favoriser les trajets intermodaux vélo – transport collectif

Mettre en place des stationnements à vélo aux abords des stations de TC
Casiers à vélo individuels

Relier les pôles de transport collectif au réseau cyclable
Aménagement adapté

Diffuser de l'information multimodale
Carte et planificateur d'itinéraire

I2. Favoriser le transport des vélos dans le transport collectif

Mettre en place des supports à vélo sur les autobus
Particulièrement les parcours Express et navette électrique

Accorder la gratuité sur le traversier aux cyclistes (ainsi qu'aux piétons)
Les ponts sont gratuits aux automobilistes

UN PROJET EMBALLANT : VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

MESURES DE RENFORCEMENT

Une politique intégrée de la gestion de la mobilité	Un urbanisme favorable aux transports actifs	Un code de la sécurité routière adapté aux besoins des cyclistes	Une gestion de la circulation respectueuse des transports doux

Promo-Vélo est un organisme à but non lucratif qui, depuis 1990, œuvre à la promotion du cyclisme, à l'amélioration des conditions de pratique du vélo utilitaire et récréatif, ainsi qu'à la représentation des intérêts des cyclistes auprès des autorités publiques, dans la grande région de Québec.

PROMO VÉLO

Promo-Vélo a souhaité s'impliquer dans l'élaboration du Plan directeur du réseau cyclable afin de s'assurer que celui-ci répondra aux attentes des cyclistes de la région de Québec. Dans le but de mieux représenter les cyclistes, Promo-Vélo a consulté non seulement ses membres, mais plus largement les cyclistes de Québec afin d'être le porte-parole de leurs aspirations et revendications.